

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)****Séance du 29 Avril 2026**

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

AR Prefecture
POINT 5: AFFECTATION DU RESULTAT 2025

006-210600060-20260429-05_04_2026-DE
Reçu le 06/05/2026

Monsieur le Maire demande à Madame GIAUFFRET Caroline de rapporter la délibération.

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2025 du budget principal,

Madame GIAUFFRET Caroline précise que la balance générale laisse apparaître :

En section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
2 170 502,11 euros	2 446 214,12 euros
Résultat de la section : 275 712,01 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : 1 809 307,63 euros	

En section d'investissement

Dépenses	Recettes
4 193 787,75 euros	3 142 096,30 euros
Résultat de la section 1 051 691,45 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : -968 590,17 euros	

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de 1809 307,63 €.

Pour déterminer l'affectation au 1068 concernant le besoin de financement sur l'exercice, il convient de déduire le montant des restes à réaliser qui s'élève à 420 811,72 € au résultat de clôture de la section d'investissement. Cela nous permet d'affecter le montant de 1 389 401,89 au compte 1068.

Le report en fonctionnement à l'article 002 quant à lui est donc de 419 905,74 €.

Tel est l'objet de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés (3 votes contre Monsieur Raibaut Robert, Madame Civallero Françoise, Monsieur Lebeau Marc) :

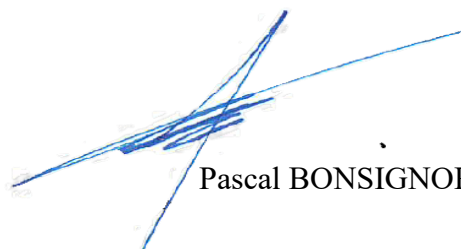
- D'adopter ces affectations de résultats.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,


Pascal BONSIGNORE